

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2357)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL435

présenté par  
M. Batut

-----

### ARTICLE 31

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , notamment en permettant aux élus de se former à distance via des formations en ligne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à simplifier la formation des élus qui, à cause de contraintes mobiles ou organisationnelles, ne sont pas toujours en mesure de se déplacer pour bénéficier d'une formation présentielle.

A ce titre, cet amendement permettrait d'offrir une égalité de traitement à tous les élus, qu'ils soient en secteur urbain, périurbain ou rural.